

EXTENSION DE L'AVENANT DU 12 JUIN 2020 RELATIF AUX JOURS MOBILES

Date de création : 10/01/2022
Date de première publication : 10/01/2022
Date de version publiée : 10/01/2022
Date de début de publication : 10/01/2022
Date de fin de publication : 30/04/2022
Ccn : Organismes de formations

Les partenaires sociaux ont signé le 12 juin 2020 un avenant relatif aux jours mobiles. Cet avenant vient d'être étendu par arrêté du 17 décembre 2021 publié au JO du 23 décembre 2021. Il est dorénavant applicable à l'ensemble des employeurs et salariés entrant dans le champ d'application de la CCN des OF.

Pour les adhérents, retrouver l'intégralité de cet avenant dans votre espace adhérent en cliquant [ICI](#).